



Strasbourg, le 3 juin 2026

CDL-OJ(2026)003

Or. angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
DU CONSEIL DE L'EUROPE
(COMMISSION DE VENISE)

**RÉUNION CONJOINTE DES SOUS-COMMISSIONS
SUR LE POUVOIR JUDICIAIRE, L'ÉTAT DE DROIT ET
LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

**Scuola Grande San Giovanni Evangelista
Jeudi 11 juin 2026 de 15h à 17h**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

1. Adoption de l'ordre du jour

2. République de Moldova

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de modifications législatives relatives aux contrôles d'intégrité et à l'évaluation des juges

Les sous-commissions sont invitées à examiner le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe (CDL(2026)025) (TP/TSM/jk) sur le projet de modifications législatives relatives aux contrôles d'intégrité et à l'évaluation des juges ([CDL-REF\(2026\)017](#)), en vue de sa soumission à la session plénière pour adoption. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de Mme Betetto, Mme Deskoska, M. Langášek et M. Sessa (expert de la DGI).

Cet avis a été préparé dans le cadre du Mécanisme de réponse rapide (QRM) du Partenariat pour une bonne gouvernance, un programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

3. Serbie

Avis urgent et projet d'avis sur les suites données sur les amendements du 28 janvier 2026 aux lois régissant le pouvoir judiciaire et le ministère public

Les sous-commissions sont invitées à prendre note de l'avis urgent ([CDL-PI\(2026\)007](#)) (TP/SL/isp/as) sur les amendements du 28 janvier 2026 aux lois régissant le pouvoir judiciaire et le ministère public ([CDL-REF\(2026\)007](#) et [CDL-REF\(2026\)009](#)), et à examiner le projet d'avis sur les suites données ([CDL\(2026\)023](#)) (TP/SL/isp) à l'avis urgent sur les amendements du 28 janvier 2026 aux lois régissant le pouvoir judiciaire et le ministère public ([CDL-REF\(2026\)019](#)), en vue de leur soumission à la session plénière pour leur entérinement et adoption respectivement. Cet avis et ce projet d'avis ont été rédigés sur la base des observations de M. Gaspar, M. Monteagudo Valdez, M. Ojanen et M. Pinelli.

Cet avis urgent et cet avis sur les suites données ont été préparés dans le cadre du Mécanisme de coordination des services d'experts (ECM), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye » financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe.

4. Pologne

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale des Droits Humains et de l'Etat de Droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi « sur le rétablissement du droit à un procès équitable et à l'examen d'affaires sans retard injustifié », proposé par le Président de la République

Les sous-commissions sont invitées à examiner le projet d'avis conjoint ([CDL\(2026\)020](#)) (TP/BSB/MLN/as/tp) sur le projet de loi « sur le rétablissement du droit à un procès équitable et à l'examen d'affaires sans retard injustifié » proposé par le Président de la République ([CDL-REF\(2026\)012](#) et [CDL-REF\(2026\)013](#)), en vue de sa soumission à la session plénière pour adoption. Le présent projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de M. Barrett, M. Kuijer, Mme Nussberger, M. Tuori (président honoraire) et M. Reissner (expert de la DGI).

5. Questions diverses